



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'OTTANGE
Rue principale 57840
Tel 03 82 50 53 33 Fax 09 70 60 04 54
mairie.ottange@gmail.com
www.ottange-nondkeil.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mars 2019

Conformément à l'article 56 de la loi du 5 avril 1984, un extrait du procès verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 30 janvier 2019

Nombre de conseillers en exercice : 21

Conseillers présents : 18

Convocation du : 25/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre du mois de mars, à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de ville d'Ottange, en session ordinaire sous la présidence de Mme Fabienne MENICETTI, Maire

Etaient présents : Mme MENICETTI Fabienne, M. MATTUCCI Gérald, Mme PADELETTI Marie-France, M. BERTONI Gilles, Mme FRIIO Marie-Rose, M. GAVAZZI Angel, M. KROL Jean-Marie, M. PINCK Claude, M. BRIGHI Raymond, Mme FRESCURA Marylène, M. AQUILANO Virgil, Mme RICHARD Cathy, Mme WINTER Estelle, M. BUTHMANN Roger, Mme MAISON Patricia, M. GIACOBACCI Pierre, M. GIACOBACCI Roland, Mme LAPI Myrèse

Etaient représentés : M. PHILIPPE Lionel par M. BERTONI Gilles

Etait excusé :

Etaient absents : M. SCHOEN Jean-Claude, Mme BARTEL-LAVITAL Nathalie

Secrétaire de séance : M. GAVAZZI Angel

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Mme Fabienne MENICETTI, Maire, ouvre la séance du conseil municipal

N° 1 – 10/2019 Approbation du compte-rendu du 29 janvier 2019

Madame le Maire soumet aux membres du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 29 janvier 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 janvier 2019

N° 2- 11/2019 Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019

Mme le Maire indique que conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivité Territoriales, « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres.

Le budget primitif 2019 sera proposé au vote du conseil municipal prochainement, il est proposé d'autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 dans la limite des crédits suivants :

Chapitre	Libelle	Budget 2018	Autorisation 2019
21	Immobilisations corporelles	1 562 900,00 €	390 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Autorise : Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 dans la limite des crédits suivants :

Chapitre	Libelle	Budget 2018	Autorisation 2019
21	Immobilisations corporelles	1 562 900,00 €	390 000,00 €

Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution

N° 3- 12/2019 Traitement des effluents de Bure : Convention avec la communauté d'agglomération Portes de France - Thionville

Mme le Maire rappelle que les effluents urbains provenant du quartier de Bure sont raccordés sur la commune d'Ottange. Les eaux usées de cette commune sont ensuite renvoyées vers Rumelange, puis elles sont traitées à la station d'épuration de Bettembourg au Luxembourg.

En 2008, une convention visant à définir les modalités de financement pour le traitement des effluents de Bure a été signée entre la Commune d'Ottange et la Communauté d'Agglomération.

Cette convention définissait une participation aux investissements pour les travaux sur la STEP de Bettembourg et les réseaux de Rumelange et une participation aux dépenses de fonctionnement pour le transfert et traitement des effluents.

Cette convention étant conclue pour une durée de 10 ans arrivant à terme, il convient d'en établir une nouvelle.

La part concernant l'impact des eaux usées provenant de Bure est estimée à 24,9 % par rapport au volume total mesuré en aval de la Commune d'Ottange.

Elle propose une nouvelle convention entre la ville d'Ottange et la communauté d'agglomération Portes de France – Thionville

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Accepte la convention proposée.

Autorise Madame le Maire à signer ladite convention

Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution.

N° 4- 13/2019 : Contrat pour l'entretien des installations d'assainissement de la commune

Madame le maire soumet la signature d'un nouveau contrat pour l'entretien des installations d'assainissement de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Accepte le contrat pour l'entretien des installations d'assainissement de la commune proposé

Autorise Mme le Maire à signer le dit contrat

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution

N°5- 14/2019 Parc éolien du tilleul : utilisation d'un chemin communal, avis de la commune

Mme le Maire propose de retirer ce point de l'ordre du jour afin de faire un point plus complet avec l'entreprise chargée du parc éolien du tilleul et de revoir cela au prochain conseil.

N° 6 - 15/2019 Achat d'un terrain rue de Rumelange

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition de deux parcelles de terrain, situées rue de Rumelange et cadastrées :

section 7 parcelle 200 d'une contenance de 77 m²
section 7 parcelle 202 d'une contenance de 155 m²

Elle indique aux membres du conseil municipal qu'après négociation avec les propriétaires actuel un accord pour un achat à l'amiable a été trouvé. Elle propose de faire l'acquisition de ces parcelles pour la somme de 300 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Accepte de faire l'acquisition, à l'amiable au prix de 300 € de deux parcelles de terrain cadastrées

section 7 parcelle 200 d'une contenance de 77 m²
section 7 parcelle 202 d'une contenance de 155 m²

Précise que les frais de notaire liés à cette vente seront à la charge de la ville.

Donne tout pouvoir à Mme Le Maire pour exécution

N° 7- 16/2019 Prise en charge d'un transport jumelage Vienne

Madame le Maire indique qu'une délégation d'Ottangeois va se rendre durant le week-end de l'ascension dans la vienne dans le cadre du jumelage entre Ottange et les communes de ce département

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Accepte de prendre en charge le transport dans la vienne d'une délégation d'Ottangeois dans le cadre du jumelage.

Précise que ce déplacement sera effectué par la société Vandivinit pour un coût de 3 400 € TTC

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution.

N° 8 - 17/2019 Prise en charge d'un transport scolaire (Primaire Ottange à Piscine de Villerupt)

Mme le Maire indique que les enfants de l'école primaire d'Ottange vont faire une initiation à la piscine de Villerupt, le 8 mars 2019, afin de préparer la classe transplantée de fin d'année.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Accepte de prendre en charge le transport scolaire d'un montant de 442,00 € concernant le déplacement des élèves de l'école primaire d'Ottange, à la piscine de Villerupt, le 8 mars 2019 avec deux bus.

Précise que ce déplacement sera effectué par la société Emile Weber.

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution.

N° 9 - 18/2019 Remboursement de sinistre : poteau éclairage public : clos de Valer

Le 17 octobre 2018 un camion de livraison a heurté un poteau d'éclairage public au Clos de Valer

La société d'assurances Groupama propose la somme de 1 283,16 € en règlement de ce sinistre

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Accepte l'indemnisation d'un montant de 1 283,16 € proposée par la société d'assurances Groupama en règlement de ce sinistre

Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution

N° 10 - Divers

Mme le Maire donne lecture de plusieurs courriers

Un grand débat avec les gilets jaunes est organisé à Aumetz le 5 mars 2019. Etant retenue à un conseil communautaire elle ne pourra y assister. M. Bertoni représentera la ville d'Ottange.

La ville a reçu un courrier de la CGT mineurs indiquant que le repas de Sainte Barbe ne serait plus organisé « *par manque de soutien, de subvention inexistante et de tracasseries administratives et communales pénalisantes* ». Elle ne comprend pas pourquoi ce syndicat met la faute de l'arrêt de l'organisation de ce repas sur la ville alors qu'il ne lui est rien demandé de plus qu'à toute association qui organise une manifestation dans la salle polyvalente.

M. Giacobazzi Roland indique que le repas est annulé car les organisateurs sont de plus en plus âgés et par manque de bénévoles pour la mise en place de la manifestation.

Mme le Maire indique que dans ce cas-là il ne faut pas écrire que c'est de la faute de la ville. Elle l'a déjà fait savoir au président de ce syndicat.

Mme le Maire a également reçu un courrier de ce même syndicat pour demander la mise en place d'un contournement de la ville car les riverains de la rue de Rumelange ne supportent plus le passage des voitures des travailleurs frontaliers et une augmentation du trafic est à prévoir suite au remblaiement de la carrière sur Grauve.

Elle rappelle que la ville ne décider seule d'un contournement routier, qui emprunterait quel itinéraire ? De plus elle rappelle que certes de nombreux frontaliers traversent la localité chaque jour mais nombreux d'entre eux s'arrentent dans les commerces du centre-ville. De plus il est faux de dire que des camions de 40 tonnes vont venir décharger sur le Grauve car ne sont concernés que des 15 tonnes et la grande majorité d'entre eux arrivera de Hirps.

M. Giacobazzi Roland demande si la ville a déjà touché des recettes des éoliennes.

Mme le Maire indique que la ville a perçu les loyers des terrains et concernant la CFE elle sera versée, comme pour toutes les autres entreprises en cours d'année 2019. Mais elle rappelle que les éoliennes ne sont en service que depuis septembre, la ville ne touchera donc des recettes que pour la période de septembre à décembre.

Mme Maison indique qu'il y a eu plusieurs vols rue Saint Paul et que des personnes squattent sur le crassier.

Mme le Maire demandera l'agent de police municipale et à la gendarmerie de faire des rondes dans ce secteur.

Mme Richard indique qu'il y a un dépôt d'ordures au château

Mme le Maire lui répond que la gendarmerie est informée et qu'elle a retrouvé la personne qui a déversé ces ordures.

M. Brighi indique que des véhicules arrivent à grande vitesse sur le parking salle LEON.

Mme le Maire propose d'examiner dans le vote du prochain budget l'achat de ralentisseurs pour sécuriser cette zone.

Mme Friio voudrait répondre à certaines personnes qui écrivent sur Facebook concernant la demande du Président de la CCPHVA qui souhaitent que des vices présidents, dont elle, démissionnent.

Elle indique qu'en concertation avec Mme le Maire d'Ottange et les élus de la ville à la CCPHVA il a été décidé de ne pas démissionner de ce son poste. Elle a été élue par le conseil communautaire et continue d'assister aux réunions de bureau et conseil communautaire.

Mme le Maire indique que Mme Friio est responsable de deux commissions et a toujours été très disponible à la CCPHVA. Tous les vices présidents ne peuvent pas en dire autant. De plus il est hors de question de démissionner. Si le président veut changer son bureau qu'il mette lui-même en jeu son mandat pour une réélection de tout le bureau. Les élus d'Ottange continueront à faire entendre leur voix. Seuls les intérêts des Ottangeois seront mis en avant. Aucune dérive financière ne sera acceptée.

Plus personne n'ayant de questions, Mme le Maire lève la séance à 20 h 30 et conformément à circulaire préfectorale du 14 décembre 2010 prise en application du décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010 rappelle les numéros attribués aux délibérations prises lors de cette séance du conseil municipal :

1. 10/2019 Approbation du compte-rendu du 29 janvier 2019
2. 11/2019 Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019
3. 12/2019 Traitement des effluents de Bure : Convention avec la communauté d'agglomération Portes de France – Thionville
4. 13/2019 Contrat pour l'entretien des installations d'assainissement de la commune
5. 14/2019 Parc éolien du tilleul : utilisation d'un chemin communal, avis de la commune
6. 15/2019 Achat d'un terrain rue de Rumelange
7. 16/2019 Prise en charge d'un transport jumelage Vienne
8. 17/2019 Prise en charge d'un transport scolaire (Primaire Ottange à Piscine de Villerupt)
9. 18/2019 Remboursement de sinistre : poteau éclairage public : clos de Valer
10. Divers

Le Maire
Fabienne MENICHETTI

